

**Révision de la Politique  
d'information du public (PIP) :  
Présentation pour la consultation publique  
21 janvier – 6 mars 2019**



**European Bank**  
for Reconstruction and Development

# Révision de la Politique d'information du public (PIP)



European Bank  
for Reconstruction and Development



- La dernière mise à jour de la Politique d'information du public (PIP) date de 2014. La PIP est revue tous les cinq ans, comme la PES et le MRP.
- Cette révision s'appuie sur :
  - une étude comparative et une analyse des lacunes par rapport à d'autres IFI
  - les réactions du public concernant la PIP actuelle, notamment lors d'une réunion avec les organisations de la société civile (OSC) à l'Assemblée annuelle en Jordanie, en mai 2018
  - des consultations approfondies en interne
- La PIP révisée est désormais disponible (de même que la PES et le MRP) pour une consultation publique
- Approbation par le Conseil prévue en avril 2019
- Entrée en vigueur prévue en janvier 2020

# Résumé des principaux changements I



European Bank  
for Reconstruction and Development

## Domaine : Intitulé de la Politique

**Changement :** *La Politique d'information du public* devient :  
*La politique d'accès à l'information*

**Argumentaire :** Meilleure description de l'objectif principal qui est de donner accès à l'information. Alignement sur l'approche d'autres IFI.

## Domaine : Structure révisée

**Changement :** *La Politique d'accès à l'information* et la *Directive* remplacent la PIP actuelle, qui regroupe des dispositions à la fois sur la politique et la procédure.

**Argumentaire :** Alignement sur les approches les plus récentes d'autres IFI en adoptant, d'une part, une politique approuvée par le Conseil d'administration qui établit des principes et des exceptions d'une grande rigueur concernant la divulgation d'informations et, d'autre part, une Directive (approuvée par le Président) comportant la liste des informations régulièrement publiées et les modalités d'application détaillées.

# Résumé des principaux changements II



European Bank  
for Reconstruction and Development

## Domaine : Informations publiées régulièrement – publications liées aux projets

### Changement :

- Publication proactive de documents du Conseil d'administration sur le secteur public
- Introduction de Documents de synthèse du projet (DSP) pour les projets approuvés dans le cadre d'une délégation auprès de la Direction de la Banque
- Introduction d'une actualisation des DSP au moyen d'évaluations de projets approfondies préparées au début du stade opérationnel avancé des projets
- Publication de versions divulguables d'évaluations de projets approfondies concernant les projets du secteur public (entrée en vigueur prévue d'ici la fin du T1 de 2021)
- Ajout d'informations sur l'additionnalité dans les DSP

**Argumentaire :** Demande des actionnaires, réactions de parties prenantes externes (OSC, IITA) et meilleur alignement par rapport à d'autres IFI dans ces domaines

# Résumé des principaux changements III



European Bank  
for Reconstruction and Development

**Domaine :** Informations publiées régulièrement – ESG et Trésorerie

**Changement :** Amélioration de la publication d'informations sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et sur la Trésorerie

**Argumentaire :** Facilitation de la mise en conformité avec les exigences de publication relatives aux questions ESG

# Résumé des changements supplémentaires I



European Bank  
for Reconstruction and Development

**Domaine : Informations publiées régulièrement – Informations afférentes au Conseil des gouverneurs**

**Changement :** Publication des résolutions adoptées par le Conseil des gouverneurs et des actes des assemblées annuelles du Conseil des gouverneurs, à l'exception des informations relatives aux séances à huis clos

**Argumentaire :** Alignement sur d'autres IFI, qui publient des informations afférentes au Conseil des gouverneurs

**Domaine : Gouvernance et mise en œuvre – Demandes d'informations et Recours**

**Changement :** Introduction d'un formulaire de demande d'informations en ligne et d'un mécanisme de recours plus solide par l'intermédiaire d'une Commission d'appels en charge de l'information composée du Secrétaire général, du Directeur des affaires juridiques et d'un autre haut responsable, membre de la Direction

**Argumentaire :** Rationalisation des demandes d'informations et renforcement du mécanisme de recours pour un meilleur alignement sur les pratiques d'autres IFI

# Résumé des changements supplémentaires II



European Bank  
for Reconstruction and Development

## Domaine : Gouvernance et Mise en œuvre – Cycle de révision

**Changement :** Pas de modification du cycle de révision de cinq ans concernant la Politique, mais une révision annuelle (en interne) de la Directive sur l'accès à l'information, à réaliser au moment de la préparation du rapport annuel sur la mise en œuvre de la Politique

**Argumentaire :** Possibilité pour la Banque de publier davantage d'informations au fil du temps et au moment opportun (par exemple lorsque des plateformes informatiques et d'autres analyses de données le permettent)

## Domaine : Gouvernance et Mise en œuvre – Délais de consultation pour les stratégies par pays et les stratégies par secteur

**Changement :** Réduction des délais de consultation publique pour les stratégies par pays et par secteur, ramenés de 45 jours actuellement à 30 jours

**Argumentaire :** Suite à la simplification et à la rationalisation des documents, et à la prise en compte de l'accès plus étendu aux communications numériques

# Résumé des changements supplémentaires III



European Bank  
for Reconstruction and Development

## Domaine : Gouvernance et Mise en œuvre – Exceptions à la publication

**Changement :** Actualisation et rationalisation de la formulation pour refléter les différents types d'informations (auparavant, mosaïque de documents et d'informations)

**Argumentaire :** Définition exhaustive des exceptions, y compris concernant les informations privées, et alignement de l'approche sur d'autres IFI

## Domaine : Gouvernance et Mise en œuvre - Dérogations et publication différée

**Changement :** Introduction d'une dérogation négative (non-publication d'informations publiables) et précisions sur la personne responsable de la décision, notamment en cas de dérogation positive (publication d'informations non publiables) et de publication différée

**Argumentaire :** Alignement des pratiques de gouvernance et de mise en œuvre sur les évolutions les plus récentes au sein des IFI

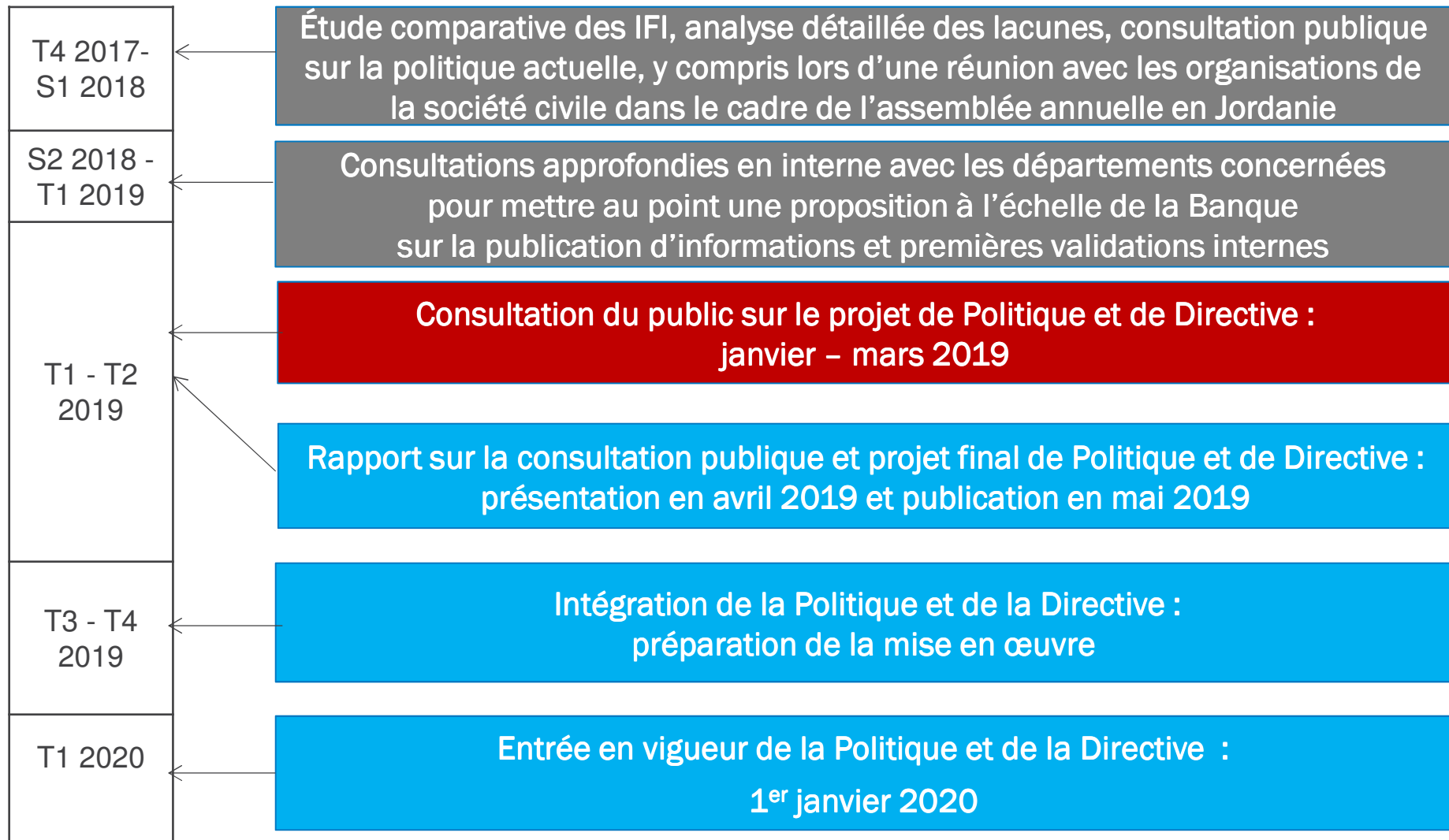
**Autres clarifications :** Suppression des références non contraignantes et imprécises (par exemple, à la Convention d'Aarhus de l'UNECE et aux normes internationales de transparence)



# Révision de la PIP : Prochaines étapes et calendrier



European Bank  
for Reconstruction and Development



**Merci**

**Des questions ?**

**Révision de la Politique  
d'information du public (PIP) :  
Présentation pour la consultation publique  
21 janvier – 6 mars 2019**



**European Bank**  
for Reconstruction and Development